coopimmo
de production H.L.M
coopérative

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de Travaux pour la construction de 43 logements en BRS

37 Rue Daniel Perdrige
93160 NOISY-LE-GRAND

Date et heure limites de réception des offres :

09/12/2026 à 12h00

COOPIMMO – SCCV NOISY-LE-GRAND BAS HEURTS M6-1
59 avenue Carnot
94500 Champigny-sur-Marne

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes exigées 5
2.4 - Variantes libres 5
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Contrôle technique 6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
3.4 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage **Erreur ! Signet non défini.**
3.5 – Ordonnancement, pilotage et coordination 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 9
6.1 - Documents à produire 9
6.2 - Documents et informations relatifs aux sous-traitants 11
6.3 - Présentation des variantes 12
6.4 - Présentation des variantes exigées 12
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau 12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 12
7.1 - Transmission électronique 12
7.2 - Transmission sous support papier 13
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 – Niveau minimum en matière de capacité financière 13
8.2 - Sélection des candidatures 13
8.3 - Attribution des marchés 14
8.4 - Suite à donner à la consultation 14
9 - Renseignements complémentaires 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Modifications ou compléments apportés par le maitre d'ouvrage 15
9.3 - Procédures de recours 16
10 – Respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
UN MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONTRUCTION DE 43 logements collectifs.

Lieu(x) d'exécution : 37 Rue Daniel Perdrige 93160 NOISY-LE-GRAND

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure formalisée. Elle est soumise aux dispositions conformément aux articles L. 2124-1 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire alloti.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 lots séparés :

Lot(s)	Désignation
00	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES COMMUNES
00	CAHIER DES CHARGES ENVIRONNEMENTAL
01	DEMOLITION, GROS-ŒUVRE, TERRASSEMENT, VRD (Hors VRD de Surface)
02	STRUCTURE BOIS, CHARPENTE
03	COUVERTURE
04	ETANCHEITE
05 A	BARDAGE BOIS, FAÇADES
05 B	FAÇADES ENDUIT
06	MENUISERIES EXTERIEURES
07	SERRURERIE
08	MENUISERIES INTERIEURES, PLATERIE
09	PEINTURE, CHAPE, CARRELAGE, SOL SOUPLE
10	PLOMBERIE, CVC
11	ELECTRICITE
12	ASCENSEUR
13	PAYSAGE, VRD (de surface) BIODIVERSITE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.
Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45000000-7	Travaux de construction			

Lot(s)	Objet principal	Libellé objet principal
01	45111100-9	Travaux de démolition

	45262660-5	Travaux de désamiantage
01	45262210-6 45111290-7 45112500-0 45223220-4	Travaux de fondations Travaux préparatoires Travaux de terrassement Travaux de gros œuvre
02	45261100-5	Travaux de Charpente
03	45261210-9	Travaux de couverture
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45262650-2 45443000-4	Travaux de Bardage Travaux de façade
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45421148-3	Installation de portails
08	45421152-4 45421000-4	Installation de cloisons Travaux de menuiserie
09	45431000-7 45442100-8 452332000-1	Carrelages Travaux de peinture Travaux revêtements divers
10	45330000-9 45232460-4 45331000-6	Travaux de Plomberie Travaux d'installation Sanitaires Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
11	45311200	Électricité
12	45313100-5	Ascenseur
13	45112710-5 45233200 -1	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts Travaux de revêtement divers

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un

groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Tout opérateur économique peut être soumissionnaire à plusieurs lots. Le nombre maximal de lots auxquels un soumissionnaire peut candidater n'est pas limité.

Le nombre de lots attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. La méconnaissance de ces règles entrainera le rejet de la totalité des candidatures concernées par cette situation.

- Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Libelle	Description	
01	DEMOLITION, GROS-ŒUVRE, TERRASSEMENT, VRD (Hors VRD de Surface)	Refends et plancher BA façade brique	
01	DEMOLITION, GROS-ŒUVRE, TERRASSEMENT, VRD (Hors VRD de Surface)	Dallettes béton sur plots	
02	STRUCTURE BOIS, CHARPENTE	Bardage bois en plus-value (bâtiment D)	
02	STRUCTURE BOIS, CHARPENTE	Variante bavette acier par bavette aluminium.	
05	BARDAGE BOIS, FAÇADES	Varianter les poteaux extérieurs de parement en moins-value	
05A	BARDAGE BOIS, FAÇADES	Bardage bois en moins-value (bâtiment D)	
05A	BARDAGE BOIS, FAÇADES	Façade avec bande stérile	
05A	BARDAGE BOIS, FAÇADES	2 types de bardage : OPUS (presque plat) bas TREMOLO (2.2 mm) TREMOLO (2.2 mm) haut	
06	MENUISERIES EXTERIEURES	Variante Store zip type SOLOZIP	
06	MENUISERIES EXTERIEURES	Pare-vue et séparatifs à varianter lames métal	
06	MENUISERIES EXTERIEURES	Remplir Annexe « Catalogue option TMA » Catégorie A	
06	MENUISERIES EXTERIEURES	Varianter bordures et caillebotis acier Corten en galvanisé	
07	SERRURERIE	Clôture Ouest	
07	SERRURERIE	Structure garde-corps métalliques Suppression plats métalliques verticaux soudés aux cornières horizontales sur lesquelles sont soudés les tasseaux bois	
09	PEINTURE, CHAPES, CARRELAGE, SOL SOUPLE	Remplir Annexe « Catalogue option TMA » Catégorie A, F	
10	PLOMBERIE, CVC	Remplir Annexe « Catalogue option TMA » Catégorie B, C, E, F	
10	PLOMBERIE, CVC	Cuvettes de WC non recyclées	

11	ELECTRICITE	Remplir Annexe « Catalogue option TMA » Catégorie B	

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées.

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Néanmoins, ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qu'ils estimeront opportunes tant sur le plan technique qu'économique et sans que cela ne remette en cause le permis de construire obtenu.

Les variantes devront respecter les exigences réglementaires applicables ainsi que les exigences minimales fixées dans le CCTP et les autres pièces du marché.

Les propositions de variante devront être suffisamment détaillées pour en permettre l'analyse.
Ces variantes seront impérativement proposées à part du bordereau, celui-ci étant néanmoins rempli dans l'offre de base.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
AQMA-SARL ARCHITECTURE
Elle est représentée par : Matthias AGUILAR
Mission complète au sens du code de la commande publique.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :
BTP CONSULTANT

Il est représenté par : Grégoire SMESMAN
Mission de base : LP, SH, PV, Phh, Th, Hand, Brd, PV
Missions complémentaires AV, ATT-HAND2, DPE, ATT RT2, ATT PH2, MESAC-ATT

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par : BTP CONSULTANT

Elle est représentée par : Jonnathan HIVANHOE
Mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs en phase conception et réalisation

3.4 – Ordonnancement, pilotage et coordination

L'ordonnancement, pilotage et coordination est assuré par :
AQMA - SARL ARCHITECTURE en sous traitance à EXE CONCEPT

Elle est représentée par : Laignaud Pierre
Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.
Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de désigner tout autre intervenant qu'il jugera utile à la bonne fin de l'opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'Acte d'Engagement et au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de soixante (60) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, précisément le 10 du mois suivant la date de réception de la facture, obligatoirement remise avant le 20 du mois précédent.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

1. Le présent règlement de la consultation (RC)
2. L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 2.1. Le modèle d'Attestation d'acceptation des pièces de la Consultation
 2.2. Le modèle de déclaration de sous-traitant
 2.3. La liste des pièces à transmettre pour l'agrément des sous-traitants
 2.4. Le modèle de désignation des sous-traitants et répartition des prestations

3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
 Modèle d'attestation d'assurance responsabilité décennale
 Modèle d'assurance responsabilité civile
 Demande d'agrément de sous-traitant
 Déclaration relative à la lutte contre le travail illégal et dissimulé
 Modèle de l'engagement de caution solidaire
 Documents à fournir par l'entrepreneur en cours d'exécution
 Documents à fournie par l'entrepreneur aux opérations préalables à la réception
 Documents à fournir par l'entrepreneur à la réception
 Répartition des prestations communes

4. Les cadres de réponse du bordereau de décomposition du prix global forfaitaire :
 - DPGF - Lot 01 DEMOLITION, GROS-ŒUVRE, TERRASSEMENT, VRD (Hors VRD de Surface)
 - DPGF - Lot 02 STRUCTURE BOIS, CHARPENTE
 - DPGF - Lot 03 COUVERTURE
 - DPGF - Lot 04 ETANCHEITE
 - DPGF - Lot 05A BARDAGE BOIS, FAÇADES (HORS ENDUIT)
 - DPGF - Lot 05B FAÇADES ENDUIT
 - DPGF - Lot 06 MENUISERIES EXTERIEURES
 - DPGF - Lot 07 SERRURERIE
 - DPGF - Lot 08 MENUISERIES INTERIEURES, PLATERIE
 - DPGF - Lot 09 PEINTURE, CHAPES, CARRELAGE, SOLS SOUPLE
 - DPGF - Lot 10 PLOMBERIE, CVC
 - DPGF - Lot 11 ELECTRICITE
 - DPGF - Lot 12 ASCENSEUR
 - DPGF - Lot 13 PAYSAGE, VRD (de surface) BIODIVERSITE

5. OPC : planning prévisionnel d'exécution et PIC indice A du 30/09/2026
6. Note Organisation Chantier
7. Convention compte prorata
8. Le Rapport Initial du Contrôleur Technique indice 4 du 02/11/2026
9. Le Plan Général de Coordination (PGCSPS) du 20/10/2026
10. Géotechnique : rapport G2 AVP et G2 PRO
11. Le rapport de l'étude pollution
12. Le dossier de permis de construire obtenu avec arrêtés et attendus, daté du 19/03/2026
13. Les diagnostics amiante, plomb et termites du bâtiment à démolir
14. Le dossier concessionnaire comprenant : plan du réseau d'assainissement, dispositions techniques assainissement, formulaire de branchement EU, DT Enedis, DT Veolia
15. Géomètre : plan masse et élévation des héberges
16. Les pièces commerciales du projet comprenant les pièces suivantes :
 - Les plans de vente
 - La notice descriptive
 - Les perspectives

17. La notice de sécurité incendie et notice d'accessibilité
18. Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes :

 - CCTP - Lot 00 Cahier des Clauses Techniques Particulières Communes
 - CCTP – Lot 00 Cahier des Charges Environnemental

- CCTP - Lot 01 DEMOLITION, GROS-ŒUVRE, TERRASSEMENT, VRD (Hors VRD de Surface)
- CCTP - Lot 02 STRUCTURE BOIS, CHARPENTE
- CCTP - Lot 03 COUVERTURE
- CCTP - Lot 04 ETANCHEITE
- CCTP - Lot 05A BARDAGE BOIS, FAÇADE (Hors Enduit)
- CCTP – Lot 05B FAÇADE Enduit
- CCTP - Lot 06 MENUISERIES EXTERIEURES
- CCTP - Lot 07 SERRURERIE
- CCTP - Lot 08 MENUISERIES INTERIEURES, PLATERIE
- CCTP - Lot 09 PEINTURE, CHAPES, CARRELAGE, SOLS SOUPLE
- CCTP - Lot 10 PLOMBERIE, CVC
- CCTP - Lot 11 ELECTRICITE CFO/CFA
- CCTP - Lot 12 ASCENSEUR
- CCTP - Lot 13 PAYSAGE, VRD (de surface) BIODIVERSITE
- Tableau de surfaces
- Notice Acoustique
- Note de calculs Biosources
- Notice Environnementale RE2020
- Notice FLJ
- Notice STD
- Repérage des isolants
- Notice de Gestion des EP
- Notice Ecologue

19. Les pièces graphiques du projet comprenant les pièces suivantes :

PLANS

- PLAN TOPO
- PLAN DE DEMOLITION
- PLAN MASSE
- PLAN DU NIVEAU
- PLAN DES NIVEAUX RDC
- PLAN DES NIVEAUX R+1
- PLAN DES NIVEAUX R+2
- PLAN DES NIVEAUX R+3
- PLAN DES NIVEAUX R+4
- PLAN DES NIVEAUX TT
- BAT A-B_NIVEAU S1
- BAT A-B_NIVEAU RDC
- BAT A-B_NIVEAU R+1
- BAT A-B_NIVEAU R+2
- BAT A-B_NIVEAU R+3
- BAT A-B_NIVEAU R+4
- BAT A-B_NIVEAU TT
- BAT C_NIVEAU RDC
- BAT C_NIVEAU R+1
- BAT C_NIVEAU R+2
- BAT C_NIVEAU COMBLES
- BAT C_NIVEAU TT
- BAT D01-03_NIVEAU RDC
- BAT D01-03_NIVEAU R+1
- BAT D01-03_NIVEAU TT
- BAT D04-06_NIVEAU RDC
- BAT D04-06_NIVEAU R+1
- BAT D04-06_NIVEAU TT
- PLAN BAT A-B
- ARCH_PLAN BAT C

- ARCH_PLAN BAT D
- PLAN GENERAUX

COUPES

- COUPES PROFIL EN LONG
- COUPE CC
- COUPE DD
- COUPE EE
- COUPE FF
- COUPES GG ET HH
- COUPES II ET JJ
- COUPE KK

ELEVATIONS

- ELEVATIONS GENERALES 1
- ELEVATIONS GENERALES 2
- ELEVATIONS BATIMENTS A-B
- ELEVATIONS BATIMENT C
- ELEVATIONS BATIMENTS D

DETAILS

- FAUX-PLAFOND
- CARNET DES EP
- COMPLEXE DE MURS ET CLOISONS
- COMPLEXE DE PLANCHERS
- CARNET DES MENUISERIES EXTERIEURES
- CARNET DES MENUISERIES INTERIEURES
- SERRURERIE
- ETANCHEITE ET COUVERTURE
- PIEDS DE FACADE
- DETAILS FACADE
- CARNET DES ESCALIERS
- CARNET DECO
- PROTOTYPE

- IMAGES

DWG

- PLAN MASSE - DWG
- PLAN DU NIVEAU S1 - - DWG
- PLAN DES NIVEAUX RDC - - DWG
- PLAN DES NIVEAUX R+1 - - DWG
- PLAN DES NIVEAUX R+2 - - DWG
- PLAN DES NIVEAUX R+3 - - DWG
- PLAN DES NIVEAUX R+4 - - DWG
- PLAN DES NIVEAUX TT - - DWG
- ELEVATIONS BATIMENTS A-B - - DWG
- ELEVATIONS BATIMENT C - - DWG
- Feuille - 204 - ELEVATIONS BATIMENTS D - - DWG
- Feuille - 301 - COUPE CC - - DWG
- Feuille - 302 - COUPE DD - - DWG
- Feuille - 303 - COUPE EE - - DWG
- Feuille - 304 - COUPE FF - - DWG
- Feuille - 305 - COUPES GG ET HH - - DWG
- Feuille - 306 - COUPES II ET JJ - - DWG

- Feuille - 307 - COUPE KK

IFC
- MODELE IFC

- PLANS DE VENTE

ELEMENTERRE_PAYSAGE
- PAYSAGE Plan de l'existant
- PAYSAGE Plan de mobilier
- PAYSAGE Plan de nivellement
- PAYSAGE Plan de superposition
- PAYSAGE Plan des plantations
- PAYSAGE Plan des revêtements
- PAYSAGE Plan des substrats
- PAYSAGE Plan masse

DETAILS
- PAYSAGE Carnet de détails

CVC PB
- FLUIDES_PLAN_Bat A+B
- FLUIDES_PLAN_Bat C
- FLUIDES_PLAN_Bat D
- FLUIDES_Schéma de production ECS
- FLUIDES_Synoptique Ventilation

ELECTRICITE
- ELEC_PLAN_Bat & B_indA
- ELEC_PLAN_Bat C_indA
- ELEC_PLAN_Bat D Type T5 Duplex_indA
- ELEC_PLAN_Lgt Type Bat A&B_indA
- ELEC_PLAN_Lgt Type Bat C_indA

STRUCTURE BOIS
- STRUCTURE BOIS_Plancher haut R+1
- STRUCTURE BOIS_Plancher haut R+2
- STRUCTURE BOIS_Plancher haut RDC

PLANS
- STRUCTURE BOIS_Carnet de détails

STRUCTURE BETON
Bat AB
- GOE_PLAN_Coffrage Fondations Bat AB
- GOE_PLAN_Coffrage PH R+1 Bat AB
- GOE_PLAN_Coffrage PH R+2 Bat AB
- GOE_PLAN_Coffrage PH R+3 Bat AB
- GOE_PLAN_Coffrage PH R+4 Bat AB
- GOE_PLAN_Coffrage PH R-1 Bat AB
- GOE_PLAN_Coffrage PH RDC Bat AB

Bat C
- GOE_PLAN_Coffrage Fondations Bat C
- DCE_GOE_PLAN_Coffrage PH R+1 Bat C
- DCE_GOE_PLAN_Coffrage PH R+2 Bat C
- DCE_GOE_PLAN_Coffrage PH RDC Bat C

Bat D

- DCE_GOE_PLAN_Coffrage Fondations Bat D1-2-3
- DCE_GOE_PLAN_Coffrage Fondations Bat D4-5-6

VRD

- VRD_Plan des réseaux

20. Charte promoteur de NOISY-LE-GRAND

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement sur la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats devront déposer sur la plateforme de dématérialisation dédiée à l'opération leur réponse composée de deux fichiers : un fichier libellé « candidature » et un second fichier libellé « offre ».

Pour que l'offre soit analysée, le candidat doit soumettre une candidature présentant des garanties professionnelles, techniques et financière.

Le maitre d'ouvrage se laisse la possibilité de ne pas analyser l'offre au motif que la candidature ne soit pas considérée comme étant recevable.

Pour ce faire, le candidat doit :
- Justifier qu'il n'entre pas dans le cadre de l'exclusion de la commande publique
- Présenter des moyens /compétences / qualifications en adéquation avec le projet
- Présenter un chiffre d'affaire représentant au minimum 1,5 fois le montant du marché afin de prouver sa solidité économique et financière

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de la commande publique antérieur (article L. 2141-7 du code de la commande publique). Pour justifier de cette décision, il appartiendra au pouvoir adjudicateur de prouver que le candidat ne présente pas les garanties techniques et financières suffisantes pour exécuter le présent contrat.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (ou formulaire DC1 obtenu gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires), indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant la nature conjointe ou solidaire du groupement. En cas de groupement, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres	Oui
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Une déclaration indiquant que le candidat est en règle au regard de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (sil est concerné par ces dispositions)	Oui

Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation	Non
Si le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés à cet effet	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le candidat est dispensé de fournir un ou plusieurs documents cités ci-dessus si ce(s) document(s) est (sont) accessible(s) gratuitement en ligne. Dans ce cas le dossier de la candidature doit présenter toutes les informations nécessaires à la consultation du ou des document(s) numérique(s).

Le DUME sera rédigé en français. En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Pour les groupements, chaque membre du groupement devra remettre les documents précités, hormis pour la lettre de candidature (formulaire DC1) ou il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat notamment les réponses techniques apportées aux contraintes du chantier et notamment la méthodologie et l'installation, la méthodologie employée pour respecter le planning enveloppe, les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité de l'ouvrage, la gestion de levée des réserves et les garanties apportées pour un chantier propre notamment la préservation des environnant et la gestion des nuisances	Non
L'état des prix forfaitaires	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le calendrier prévisionnel	Oui
L'attestation d'acceptation des pièces de la Consultation	Oui
Les pièces commerciales du projet	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui

6.2 - Documents et informations relatifs aux sous-traitants

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Lorsque le soumissionnaire entend sous-traiter une partie des prestations objet du marché, il remet obligatoirement un dossier de présentation du(des) sous-traitant(s) selon les modalités définies au CCAP et à l'Acte d'Engagement. A défaut, sa candidature et/ou son offre sont susceptibles d'être déclarées irrégulières par le Pouvoir adjudicateur.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés par le pouvoir adjudicateur au présent règlement de la consultation.

Il est à noter que dans l'hypothèse où le sous-traitant présenté soit frappé d'une interdiction de soumissionner à un marché, le soumissionnaire est tenu de présenter un remplaçant dans le délai de dix (10) jours suivant la réception d'une demande de remplaçant envoyée par le Pouvoir adjudicateur. A défaut de remplaçant, le soumissionnaire est exclu de la procédure.

Lorsque le montant des prestations sous-traitées semble anormalement bas, l'acheteur demandera au candidat de fournir des précisions et justifications sur le montant de ces prestations. Si, après vérification des justifications fournies par l'opérateur économique, l'acheteur établit que le montant des prestations sous-traitées est anormalement bas, il rejette l'offre lorsque la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou n'accepte pas le sous-traitant proposé, lorsque la demande de sous-traitance est présentée après le dépôt de l'offre.

6.3 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.4 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le CCAP, la clause suivante :
" *L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :*
.....
pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants.
Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
. "

Le cas échéant, le CCAP sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info/
Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Toutefois, le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli remis par voie électronique
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COOPIMMO
59 avenue Carnot
94500 Champigny-sur-Marne

Hormis les BPU (Bordereau des prix unitaires) et DPGF (Décomposition du prix global forfaitaire) qui devront obligatoirement être transmis au format Excel (.xls), aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des autres documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents est autorisée.
Toutefois, après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier à remettre par le candidat, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://agysoft.marches-publics.info/). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres…). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).
Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.
Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.
L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 – Niveau minimum en matière de capacité financière

Le candidat doit présenter un chiffre d’affaire représentant un virgule cinq (1,5) fois le montant du lot afin de prouver sa solidité économique et financière

8.2 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces à remettre dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés.

A défaut de produire les éléments de candidature demandés dans le délai imparti, la candidature sera rejetée comme étant irrégulière et l’offre ne sera pas analysé.

Les candidatures conformes et recevables seront ensuite examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidats dont l'expérience et les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaitraient insuffisantes ou sans rapport avec le besoin exprimé, verront leur candidature éliminée.

8.3 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères		Pondération
1-Valeur technique :		40 %
1.1- Réponses techniques apportées aux contraintes du chantier et notamment L'installation, la méthodologie	*25 points*	
1.2- La méthodologie employée pour respecter le planning enveloppe	*25 points*	
1.3- Les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité de l'ouvrage, la gestion de levée des réserves	*25 points*	
1.3- Adéquation des matériaux et produits proposés aux exigences du CCTP, analyse des caractéristiques techniques et des performances des produits sur la base des fiches techniques et documentations fournies	*25 points*	
2- Responsabilité Sociale et Environnementale		10 %
2.1 Mesures Sociales, Insertion ou formation	*50 points*	
2.2 Les garanties apportées pour un chantier propre notamment La préservation des environnants et la gestion des nuisances	*50 points*	
3-Prix des prestations :		50 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. Les critères sont notés sur 100. Les sous-critères sont notés sur 25 pour les valeurs techniques et sur 50 pour les sous critères responsabilités sociale et environnementale.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat. La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le critère valeur technique sera noté en fonction des éléments demandés dans le mémoire technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.4 - Suite à donner à la consultation

L'attribution du marché sera faite à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères de jugement posés au présent règlement de consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner conformément aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique en produisant :

- Les attestations fiscale et sociale délivrées par les administrations et organismes compétents visées par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique figurant en annexe 4 du Code de la commande publique ;
 Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
- Le cas échant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- Un extrait K, K bis, D1 ou un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion ;
- Un certificat attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ;
- Attestations d'assurance de RC professionnelle et décennale avec mention de l'activité assurée, de la durée de validité et du montant de garantie accordée, en cours de validité ;
- Si le candidat retenu est un groupement d'opérateurs économiques, l'habilitation donnée au mandataire pour représenter les autres membres du groupement ;

Le cas échant, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire.

Si le candidat est un groupement, la demande sera adressée au mandataire du groupement qui devra présenter dans le délai indiqué ci-dessus les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement. Si le candidat a déclaré un ou plusieurs sous-traitants, il devra également joindre à ses propres certificats et attestations, les certificats et attestations de son ou ses sous-traitants.

Le candidat retenu devra produire ces documents dans un délai qui ne pourra être supérieur à dix (10) jours ouvrés. A défaut, la candidature est rejetée et la même demande est présentée au candidat suivant dans le classement des offres.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, six (6) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Modifications ou compléments apportés par le maitre d'ouvrage

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard dix (**10) jours** avant la date limite de réception des offres.

Ces modifications seront portées à la connaissance des candidats par l'acheteur sur son profil d'acheteur au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9.3 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal judiciaire de Bobigny
173 Avenue Paul Vaillant
Couturier
93008 BOBIGNY
Tél : 01 48 95 13 93
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

10 – Respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Informations recueillies dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la passation, l'exécution et la gestion financière des marchés publics de l'acheteur. Leur durée de conservation, liée à la procédure de consultation, est soumise aux règles d'archivage d'es dossiers des marchés publics.

Les destinataires des données sont les services de la SCCV chargés de la passation de l'exécution et de l'exécution et de la gestion financière des marchés publics.

Conformément au Règlement général sur la protection des données à caractère personnel en vigueur, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser à [à compléter].